

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juin 2010

L'an deux mil dix, le dix juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Suliac, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal BIANCO, Maire.

Présents : Mesdames ALLAIN et BORDIER.

Messieurs BIANCO, MOURET, LECOINTRE, THIEULANT, PRIGENT, POIRIER, TAVET, LANGLAIS, ROUSSEL, LEBELLOUR, BOUVET, GALLAND.

Absents : Monsieur BRIAND.

Secrétaire de séance : Monsieur TAVET.

Date de convocation : 02/06/2010

Le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, et, après lecture du compte rendu de la séance précédente, il passe à l'ordre du jour.

1. OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE.

Présentation par Monsieur BIANCO.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie de l'année 2010,

Considérant que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie,

Après avis favorable de la commission des finances

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide à l'unanimité

- d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000€.

- d'autoriser le maire à signer la convention à intervenir selon les modalités ci-après : Etablissement bancaire :

Caisse d'épargne - Durée : 1 an - Taux : Euribor 1 semaine + marge 0.50% - Paiement de Intérêts : chaque trimestre civil par débit d'office - Commission d'engagement : 90€.

2. REALISATION EMPRUNT RESTAURATION EGLISE

Ce dossier demande des éléments complémentaires de comparaison pour son instruction et est remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

3. TRAVAUX SUR LE BATIMENT NAUTIQUE

Présentation par Monsieur Blanco.

Vu les devis présentés pour la réalisation des travaux à la base nautique suite à la mise en concurrence en date du 8 février 2010,

Vu la réunion de la commission finances en date du 9 mars 2010 pour faire le choix de l'entreprise,

Vu la délibération en date du 18 mars 2010 votant le budget primitif du Port et notamment l'inscription de l'opération n°96 intitulée « travaux sur bâtiment nautique » pour un montant de travaux de 50 000€,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➤ Décide à l'unanimité

- d'approuver le devis de travaux présenté par l'entreprise LEBLOIS pour un montant de 33 300.11€ HT.

- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet.

- d'adopter le plan de financement prévu au budget primitif.

- de solliciter l'attribution de subvention auprès des différents organismes pour aider au financement de ce programme.

4. PROJET URBAIN PARTENARIAL.

Ce dossier demande des explications supplémentaires et un rendez vous est prévu avec l'ERDF.

5. Programme effacement de réseau 2011

Présentation par Monsieur Blanco.

Monsieur Le Maire donne compte rendu de la réunion avec le SDE au sujet de la programmation d'une tranche d'effacement de réseaux.

Une délibération est nécessaire pour inscrire le projet et lancer pour sa présentation en commission.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de présenter un programme d'effacement des réseaux route des Guettes et du mont Garrot.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

➤ Décide à l'unanimité

- De demander l'inscription de travaux d'effacement de réseaux pour l'année 2011 suivant le plan joint en annexe.

6. AMENDES DE POLICE – ACCEPTATION DOTATION 2009-PROGRAMME 2010.

Présentation par Monsieur Blanco.

Un dossier de demande d'aide au titre des recettes des amendes de police a été présenté par la commune à la Préfecture, suite à délibération n°65/2009, pour des travaux de sécurité sur notre territoire au titre de la dotation 2009-programme 2010 et la demande de la commune a été retenue par la commission permanente du Conseil Général lors de sa réunion du 26 avril 2010.

Le Conseil Municipal doit délibérer pour l'acceptation de la somme et pour s'engager à réaliser les travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

➤ Décide à l'unanimité

- D'accepter l'attribution à notre collectivité de la somme de 10 667,00€ au titre des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière-répartition 2009-liste principale.
 - De s'engager à faire exécuter les travaux prévus soit :
 - * Installation de barrières de sécurité route des Guettes (voie communale) pour sécuriser cette voie pour un montant Hors taxe de 5 050€.
 - * Création d'un parc de stationnement multi usages avec emplacements réservés aux handicapés selon la législation en vigueur rue de Gare (devis d'un montant Hors Taxe de 96 131,40€).
- l'inscription de travaux d'effacement de réseaux pour l'année 2011 suivant le plan joint en annexe.

7. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET DU PORT.

Présentation par Monsieur Bianco.

Monsieur Le Maire expose que des titres émis en 2009 pour l'occupation de mouillage au port doivent être annulés sur l'année 2010.

Pour cela il faut émettre des mandats sur l'année 2010 à l'article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ». La dépense de 500€ prévue au chapitre 67 du budget 2010 n'étant pas suffisante, il propose au conseil municipal une décision modificative du budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

➤ Décide à l'unanimité

- De modifier le budget primitif du port comme suit :
 - art. 673 titres annulés = + 1 500€
 - art.022 dépenses imprévues de fonctionnement = - 1 500€

Monsieur Le Maire passe ensuite aux diverses informations :

- Diagnostic accessibilité voirie et ERP.
- Déficiences réseau assainissement (affaissements-perte sur réseau, RV prévu.
- Projet marché sur le front de mer. RV avec les commerçants le 16.06 à 20h30.
- Emplois saisonniers camping.

L'ordre du jour et les informations diverses étant épuisés, Le Maire lève la séance à 22h40.

Le 14 juin 2010

Le Maire,

Le secrétaire,

